



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 mars 2018

Le lundi 19 mars 2018, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, maire.

Etaient présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Valérie Ménard, Serge Perlès, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Absents excusés : Christian Banides et Serge Quintane

Procuration de Christian Banides donnée à Thierry Lattard,

Secrétaire de séance : Hélène Ruffenach

La séance est ouverte à 18h

1. Demande de subvention à Alès Agglo au titre des fonds de concours pour l'achat d'un véhicule et pour l'achat d'un terrain

Madame le Maire informe le conseil que les deux projets d'acquisition de terrain communal et d'achat d'un nouveau véhicule utilitaire municipal peuvent bénéficier de l'enveloppe de 12 150 € attribuée à la commune par Alès Agglo au titre des fonds de concours. Cette somme est calculée par rapport au nombre d'habitants et sur le potentiel et l'effort fiscal de la commune. Ces subventions peuvent représenter 50% du coût.

Elle propose de prendre deux délibérations, une pour chacun des projets :

- ✓ Par délibération du 13 novembre 2017, il a été décidé d'acquérir deux parcelles d'environ 5000m2 à proximité du hameau de Bouquet pour une valeur de 12 000 €.
Vote à l'unanimité 9 voix pour
- ✓ Acquisition d'un véhicule utilitaire d'une valeur de 13 000 €
Vote à l'unanimité 9 voix pour

2. Délibération sur le rapport annuel du service des déchets ménagers et assimilés d'Alès Agglomération

Madame le Maire présente le rapport annuel sur la qualité du service des Ordures Ménagères 2016 à l'Agglo qui a été délibéré au Conseil Communautaire d'Alès Agglomération le 21 septembre 2017.

Dans ce rapport il est à noter le coût de la tonne traitée sur notre territoire : 172 €/tonne, ce qui est dans la moyenne du coût à Alès Agglo.

Thierry Lattard rappelle que le coût pourrait être diminué si chacun faisait un effort de tri. Chaque déchet mal trié est traité 2 fois avec un coût multiplié par deux.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et vote à l'unanimité 9 voix pour

3. Signature d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion au SIG : Système d'Information Géographique, d'Alès Agglomération

Madame le Maire présente l'avenant à la convention d'adhésion au Service d'Information Géographique qui a été voté en Conseil Communautaire le 21 septembre 2017. Le SIG offre de nouveaux services payants en complément de l'accès gratuit des élus aux données du cadastre.

Vote à l'unanimité 9 voix pour

4. Budget : ouverture anticipée de crédits en investissement pour permettre le paiement de factures avant le vote du budget AEP

Madame le Maire fait part au conseil que dans l'attente du vote du budget en avril 2018, il est nécessaire de prévoir une ouverture anticipée de crédits (3 500€) sur le budget AEP afin de régler une facture à l'entreprise Canonge et Biallez.

Madame Guessab précise qu'il s'agit de l'installation de la vanne modulante qui a été installée sur le réseau dans le secteur de la Stèle afin que les habitants de ce quartier aient un débit régulier sans coupure d'eau.

Vote à l'unanimité 9 voix pour

5. Subventions à l'association les restos du cœur

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'allouer une aide financière aux « restos du cœur » au prorata du nombre d'habitants soit 176 € cette année.

Vote à l'unanimité 9 voix pour

6. Participation financière à la Ribambelle de Cèze Cévennes pour l'accueil de 3 enfants au centre de loisirs d'Auzon

Madame le Maire présente la demande d'aide financière du centre de loisirs « la Ribambelle » pour 3 enfants accueillis pendant les vacances scolaires.

L'aide financière s'élève cette année à 384 € soit 4 € par jour pour 96 jours de prise en charge.

Vote à l'unanimité 9 voix pour

7. Mesure de protection des Aiguières pour les usagers

Madame le Maire rappelle qu'elle a organisé en janvier une rencontre entre l'équipe municipale et les acteurs départementaux (DDTM, AFB, SMGG, AB Cèze, ONF, ONCFS) afin de réfléchir à des solutions pour faire face à l'augmentation considérable du nombre de personnes aux Aiguières et à des conduites à risque.

Thierry Lattard présente la situation et le bilan de la réunion :

- sur-fréquentation des deux sites et conduites de moins en moins respectueuses d'un nouveau type de population qui s'installe aux Aiguères pour boire, faire des grillades (feu), du bruit et qui refoule les randonneurs classiques. Cette population vient souvent avec des chiens agressifs.

Plusieurs sujets sont à traiter afin de limiter les incivilités, et favoriser l'accès aux usagers respectueux :

✓ La question des accès qui sont au nombre de trois :

- 1) la DFCI qui démarre de la D 147 entre Navacelles et Bouquet. Cet accès est public et passe sur un terrain communal. La descente sur les petites Aiguères par un pierrier est idéal pour les randonneurs qui apprécient la marche et décourage ceux qui apportent du matériel lourd : boisson, matériel de musique etc..
- 2) L'accès par le chemin de Suzon est plus facile, passe exclusivement par des terrains privés. Il est très utilisé par les irrespectueux qui avancent au plus près en voiture et se garent sur des champs non exploités ou le long du chemin.
- 3) Le troisième accès se fait par le lit du Séguissou à partir de Cal à Navacelles. Cet accès est emprunté par des marcheurs le plus souvent responsables

Les services de l'État que nous avons reçus en mairie proposent de reculer le stationnement des véhicules du site des Aiguères. C'est la mesure la plus efficace pour éviter les usagers non respectueux. (exemples donnés par eux aux Concluses et au bord du Galeizon)

La discussion entre les conseillers porte sur le souhait partagé par tous que le site reste dans son état naturel, accessible à tous à pied bien évidemment.

Le chemin de Suzon qui débute au croisement de la D147 pourrait être interdit comme lieu de stationnement tel qu'il l'est actuellement. Un arrêté pour une durée expérimentale d'un an serait pris par le maire. Un panneau posé après l'espace libre près du pont submersible est possible. Afin que les habitants de la commune et autres ayant droit ne soient pas pénalisés, la mairie fournirait sur demande un macaron que les propriétaires de terrains, chasseurs, et autres mettraient dans leur véhicule afin de ne pas être verbalisés. Durant la période transitoire pourrait être disposé un flyer d'information sur les pare-brise des voitures stationnées le long du chemin au cas où les conducteurs n'auraient pas vu le panneau, afin de les prévenir qu'en cas de verbalisation l'amende de stationnement est de 135 €.

La gendarmerie et les agents assermentés des services de l'état viendraient verbaliser quelques week-end, en soutien des mesures prises.

✓ L'usage du feu dans ce milieu naturel non accessible aux pompiers.

Bien que celui-ci soit interdit, il est pratiqué. Il y a souvent au printemps, et début d'été plus de 80 personnes par jour. En réponse à la question d'Hélène Ruffenach, Thierry Lattard explique que l'on ne peut pas donner de consignes pratiques systématiques en cas d'incendie car les consignes à appliquer, dépendent de la météo, du lieu de départ du feu etc... Le risque s'il y a un incendie est en effet que les personnes se dispersent ce qui rend le travail des secours beaucoup plus difficile

Pour tout allumage de feux dans un espace naturel, l'ONCFS et l'ONF peuvent verbaliser les contrevenants.

L'équipe municipale finalisera les modalités de ces mesures rapidement.

8. Questions diverses :

- Madame le maire fait part des informations qu'elle a reçues du SDIS : en 2017, 14 interventions ont été réalisées sur la commune.

- **La pétition du collectif anti-linky**

Madame le Maire présente la pétition du collectif anti-Linky , coordonnée par Ann Vandenberghe, qu'elle a reçue. À ce jour, cette pétition a recueilli 50 signatures d'habitants de la commune et de Vendras pour refuser l'installation du nouveau compteur Linky sur la commune de Bouquet.

Catherine Ferrière précise, que le conseil municipal ne prendra pas de délibération sur ce sujet scientifique et citoyen.

Les élus peuvent bien sûr signer la pétition à titre personnel en tant qu'usager.

Thierry Lattard précise qu'une enquête de « Que Choisir » s'interroge sur la gestion comptable de ce nouveau compteur.

Délégué de la commune au SMEG, il nous informe que l'installation sur la commune serait prévue fin 2019 et qu'avant l'installation des compteurs, le SMEG doit prendre rendez-vous avec les élus et informer la population. Cette réunion serait soit fin 2018, soit début 2019.

Ann Vandenberghe demande la parole, le Maire la lui donne : elle dit qu'Énedis n'a pas le droit d'installer des compteurs chez les particuliers sans le consentement des propriétaires. Elle souhaite que l'équipe municipale qui a été élue par les habitants porte la pétition du collectif auprès de l'État et d'Énedis.

En tant que municipalité nous prenons acte de la pétition mais nous ne nous positionnons pas ni sur le plan scientifique, ni sur le plan de la gestion de ce projet qu'Énedis met en œuvre.

Le Maire engage le collectif à se rapprocher des pétitionnaires nationaux pour avoir plus de poids.

L'équipe municipale informera les habitants dès que l'installation des compteurs sur la commune sera annoncée.

La séance est levée à 19 h 25.

Le Maire

Catherine FERRIÈRE

